



Programme hydrologique international

Dix-septième session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 3-7 juillet 2006)

PROJET DE RAPPORT

PARTIE I

(Points 1-7 et 9 de l'ordre du jour)

OUVERTURE DE LA SESSION

RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

1. La 17^e session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris du 3 au 7 juillet 2006. La session a été ouverte par M. Ognjen Bonacci, Président du Conseil intergouvernemental. Trente-cinq États membres appartenant au Conseil avaient envoyé des délégués. Quarante délégations d'États membres n'appartenant pas au Conseil ont assisté à la session. Douze représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et quatre représentants d'organisations des Nations Unies étaient également présents. La liste des participants figure à l'Annexe ___.

2. Le Président sortant, M. Bonacci, a ouvert la session du Conseil. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a entamé son intervention en prenant note des progrès considérables réalisés par le PHI ces deux dernières années, ainsi que du fait que le Programme avait consolidé sa position au sein du système des Nations Unies. À cet égard, il a remercié le Directeur général de l'UNESCO du vigoureux appui qu'il avait apporté au thème de l'eau et des écosystèmes associés en en faisant une priorité principale de l'Organisation ; cela avait permis au PHI d'augmenter fortement son budget au cours des trois derniers exercices biennaux.

3. M. Bonacci a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le PHI dans la mise en œuvre de la sixième phase du PHI (IHP - VI 2002-2007) ainsi que dans la planification de la septième phase du PHI (IHP - VII 2008-2013). Il a souligné combien il importait de faire du PHI un programme scientifique utile pour l'adoption de politiques et a insisté sur le rôle important que le Conseil du PHI avait joué s'agissant de situer les sciences de l'eau dans une perspective plus holistique. Il a noté qu'en s'appuyant sur les puissants piliers que constituent le PHI, l'UNESCO-IHE et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), l'UNESCO avait été en mesure d'apporter d'importantes contributions à l'étude mondiale des questions relatives à l'eau.

4. Enfin M. Bonacci a invité le Conseil à aller de l'avant sur la question de la gouvernance du PHI. Il a noté que le Bureau avait établi un document relatif à la gouvernance du PHI qu'il soumettait au Conseil et dans lequel il proposait de modifier les statuts du PHI de manière à permettre la création de conseils intergouvernementaux régionaux faisant fonction d'organes



Programme hydrologique international

Dix-septième session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 3-7 juillet 2006)

PROJET DE RAPPORT

PARTIE II

(Points 8 et 10 de l'ordre du jour)

CENTRES UNESCO RELATIFS À L'EAU (CATÉGORIE 1 ET CATÉGORIE 2)

RÔLE DE L'INSTITUT UNESCO-IHE POUR L'ÉDUCATION RELATIVE À L'EAU DANS LE PROGRAMME HYDROLOGIQUE INTERNATIONAL (PHI) DE L'UNESCO

41. Le Directeur de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau a présenté un exposé concernant l'enseignement de troisième cycle, la formation et le renforcement des capacités dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des infrastructures. Il a été expliqué que l'Institut était la seule entité du système de Nations Unies autorisée à conférer des diplômes de maîtrise et de doctorat pleinement homologués. La composition du programme d'enseignement de l'UNESCO-IHE et de l'effectif d'étudiants a été passée en revue de même que les accords de partenariat en vigueur, y compris les programmes conjoints débouchant sur des diplômes. Des moyens de rapprocher davantage l'UNESCO-IHE et le PHI/UNESCO ont été discutés.

42. Trois questions ont été posées à l'intention du Conseil par le Directeur de l'Institut :

- Le Conseil du PHI demanderait-il qu'une attention particulière soit accordée à l'octroi d'une aide à la recherche au bénéfice de l'UNESCO-IHE ?
- Le Conseil du PHI envisagerait-il de demander au Programme de bourses de l'UNESCO de consentir un effort particulier au profit de l'UNESCO-IHE ?
- Le Conseil du PHI demanderait-il à tous les États membres d'informer les responsables des programmes de bourses nationaux et les comités nationaux du PHI de l'importance que revêt le soutien de l'UNESCO-IHE ?

43. Le Conseil s'est félicité de l'intention affichée par l'UNESCO-IHE d'établir des relations plus étroites avec le PHI/UNESCO et a pris note du fait que l'Institut, se situant entièrement en dehors du budget, des fonds devraient être recherchés pour toute activité conjointe. Il a aussi été pris note de l'offre de l'UNESCO-IHE d'aider à collecter les fonds de contrepartie pour les actions conjointes. Plusieurs pays ont exprimé un intérêt pour l'établissement de relations de collaboration. D'autres ont rendu hommage à la formation que les professionnels de l'eau de leur pays avaient reçu à l'Institut.

**PROPOSITIONS CONCERNANT LA CRÉATION DE CENTRES RELATIFS À L'EAU
(CATEGORIE 2)**

44. Le Secrétariat a présenté les récentes propositions de création de nouveaux centres de catégorie 2 qui avaient donné lieu à un avis favorable du Bureau du PHI à sa 39^e session (Delft, 3-5 mai 2006), comme il ressort du document IHP/IC-XVII/7 :

- Centre régional pour la recherche sur la gestion de l'eau dans les zones arides (Pakistan).
- Centre international PHI-HELP sur l'eau et la sécurité alimentaire, Université Charles Sturt (Australie).
- Centre international d'hydro-informatique pour la gestion intégrée des ressources en eau (Brésil).
- Centre pour l'exploitation et la gestion durables des ressources en eau (Thaïlande).

45. Après avoir examiné les propositions, le Conseil a décidé de les approuver en demandant au Secrétariat du PHI d'apporter son aide pour la préparation du document officiel à soumettre aux organes directeurs de l'UNESCO. Cette décision apparaît dans les résolutions XVII-__ à XVII-__.

46. Le représentant de The International Water Academy (TIWA) a informé le Conseil que son organisation travaillait à une proposition qui serait prochainement soumise à l'UNESCO en vue de l'établissement, en tant que centre de catégorie 2, d'un centre international de recherche et de formation sur l'hydropolitique (Kristiansand, Norvège). Cette initiative a suscité des commentaires favorables de la part de divers délégués et le Conseil a décidé d'encourager TIWA à présenter une proposition en bonne et due forme. Le représentant de TIWA a ajouté que des discussions étaient en cours avec le Gouvernement norvégien concernant le centre proposé.

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CENTRES DE CATÉGORIE 2
NOUVELLEMENT ÉTABLIS**

47. Le Secrétariat du PHI a fait rapport sur le statut des centres relatifs à l'eau que le Conseil avait accueillis et qui ont été constitués depuis la 16^e session du Conseil après avoir été approuvés par les organes directeurs de l'UNESCO (voir document IHP/IC-XVII/Inf.5) :

- le Centre de l'eau pour les zones arides et semi-arides d'Amérique latine et des Caraïbes (La Serena, Chili), sous l'égide de l'UNESCO ;
- le Centre régional européen d'écohydrologie de Lodz (Pologne), sous l'égide de l'UNESCO ;
- le Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM) de Tsukuba (Japon), sous l'égide de l'UNESCO ;
- le Centre PHI-HELP sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau de Dundee (Royaume-Uni), sous l'égide de l'UNESCO ;
- le Centre régional sur la gestion des eaux urbaines de Cali (Colombie), sous l'égide de l'UNESCO.

Le Conseil a pris note avec satisfaction de ces importants faits nouveaux.

DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DIVERS CENTRES DE CATÉGORIE 1 ET 2

48. Le Secrétariat a fait rapport sur le processus de désignation de membres du conseil d'administration de l'Institut UNESCO-IHE (catégorie 1), du conseil consultatif du Centre international de formation et de recherche sur l'érosion et la sédimentation (IRTCES, catégorie 2) de Beijing (Chine), du conseil d'administration du Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM, catégorie 2) de Tsukuba (Japon) et du conseil d'administration du Centre régional européen d'écohydrologie (catégorie 2) de Lodz (Pologne), notant qu'à la 16^e session du Conseil le Bureau avait établi une liste brève de candidats uniquement fondée sur leurs compétences techniques et sur les considérations de répartition géographique. Au nom du Bureau sortant, le Secrétariat a présenté pour les quatre centres les candidats désignés par le Bureau pour figurer sur les listes brèves. Le représentant du Nigéria a pris la parole pour proposer une candidature de la région Afrique au conseil d'administration de l'IRTCES et une autre candidature au conseil consultatif de l'ICHARM.

49. Comme le stipulent les statuts de l'Institut UNESCO-IHE, six représentants élus par le Conseil intergouvernemental du PHI siègent au conseil d'administration de l'Institut UNESCO-IHE, dont trois seront en fin de mandat en juin 2007. Le Conseil a élu trois nouveaux représentants, qui siégeront de juillet 2007 à juin 2011 :

- M. Robert A. Pietrowsky, États-Unis d'Amérique (Région I)
- M. Ian White, Australie (Région IV)
- M. Walid Abderrahman, Arabie saoudite (Région Vb)

50. De même, six représentants élus par le Conseil intergouvernemental du PHI siègent au conseil d'administration de l'IRTCES, conformément au nouvel accord signé par l'UNESCO et la République de Chine en décembre 2005. Le Conseil a élu les six représentants suivants :

- M. Des Walling, Royaume-Uni (Région I)
- M. Zurab D. Kopaliani, Russie (Région II)
- M. Roberto Pizarro Tapia, Chili (Région III)
- M. Djoko Legono, Indonésie (Région IV)
- M. Francis Mutua, Kenya (Région Va)
- M. Abdalla Abdelsalam Ahmed, Soudan (Région Vb).

51. Six personnes élues par le Conseil intergouvernemental du PHI siègent au conseil d'administration de l'ICHARM, conformément à l'accord créant le Centre, signé par l'UNESCO et le Japon en mars 2006. Le Conseil a élu les six représentants suivants :

- M. Eugene Stakhiv, États-Unis d'Amérique (Région I)
- M. Maciej Zalewski, Pologne (Région II)
- M. Carlos Eduardo Morelli Tucci, Brésil (Région III)
- M. Mohammed Akram Kahlowan, Pakistan (Région IV)
- M. Abu Amani, Niger (Région Va)
- M. Anwar Jiries, Jordanie (Région Vb).

52. Six personnes élues par le Conseil intergouvernemental du PHI (trois de la Région I et trois de la Région II) siègent au conseil d'administration du Centre régional européen d'écohydrologie, conformément à l'accord créant le Centre signé par l'UNESCO et la République de Pologne en mars 2006. Le Conseil a élu les six représentants suivants :

- M. David Harper, Royaume-Uni (Groupe I)
- M. Luis Chicharo, Portugal (Groupe I)
- Mme Nicola Fohrer, Allemagne (Groupe I)
- M. Geza Jolankai, Hongrie (Groupe II)
- M. Volodimir Timchenko, Ukraine (Groupe II)
- Mme Olga Vlademirovna Gorelets, Russie (Groupe II).

ÉLABORER UNE STRATÉGIE POUR LES CENTRES UNESCO RELATIFS À L'EAU

53. Le Conseil a été informé de la recommandation du Bureau concernant la nécessité d'élaborer une stratégie et un plan de renforcement du réseau de centres relatifs à l'eau de catégorie 1 et 2. Cette nécessité procédait essentiellement des évolutions récentes intervenues au sein du PHI, à savoir l'intégration à l'UNESCO de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et la création de nouveaux centres relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO (à l'heure actuelle, 12 déjà approuvés et cinq en cours d'examen). Il était également nécessaire de faire droit aux préoccupations exprimées par le Conseil exécutif de l'UNESCO concernant la collaboration entre ces centres et leurs relations avec les programmes de l'UNESCO dans le domaine de l'eau douce. L'attention a été attirée sur les nouveaux principes et directives pour les centres de l'UNESCO, qui contiennent une clause stipulant que la désignation en tant qu'institut ou centre de catégorie 2 sera réexaminée lors de l'élaboration de la nouvelle Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013.

54. Le Conseil a reconnu que jusqu'à présent l'attention s'était principalement portée sur l'examen et la création de nouveaux centres de catégorie 2. Il a été estimé que l'élaboration d'une stratégie pour ces centres les mettrait en mesure d'apporter une contribution maximale à la résolution des problèmes hydriques mondiaux et régionaux et permettrait de les relier par un réseau efficace évitant les chevauchements, développant la coopération et favorisant la cohérence vis-à-vis des États membres.

55. Plusieurs pays ont fait part de leur soutien à l'élaboration d'une telle stratégie afin d'éviter les doublons, d'améliorer la communication et d'assurer l'alignement des activités des centres sur le PHI. Un pays a été d'avis que la stratégie devait être imbriquée avec l'examen d'ensemble des grands programmes II et III de l'UNESCO actuellement en cours. Il a été suggéré que, si une équipe spéciale était formée, elle soit composée de membres indépendants et que le coût de mise en œuvre de la stratégie soit évalué. On a également considéré qu'il pourrait être utile que les directeurs des centres de catégorie 2 de faire partie des comités nationaux du PHI. Les directeurs de centres de catégorie 2 présents lors de la réunion du Conseil ont exprimé leur point de vue ; l'un d'entre eux a notamment fait observer que tout mécanisme ou stratégie pour les centres devrait ménager une certaine flexibilité et respecter leur autonomie.

SUIVI DE LA RÉOLUTION XVI-7 SUR LA GOUVERNANCE DU PHI

56. M. Bonacci, président du Bureau de la 16^e session du Conseil intergouvernemental du PHI, a présenté le document IHP/IC-XVII/9 que le Bureau a établi sur le suivi de la résolution XVI-7 relative à la gouvernance du PHI. Il a expliqué que ce document contenait un bref historique de la question, un projet de résolution et un projet de modification des statuts du PHI qui permettrait de créer des conseils intergouvernementaux régionaux faisant fonction d'organes subsidiaires

régionaux du Conseil du PHI ; ils concevraient, mettraient en œuvre et évalueraient les volets régionaux du PHI et exerceraient, de fait, les mêmes fonctions à l'échelon régional que celles qu'exerce le Conseil intergouvernemental à l'échelon mondial.

57. Le délégué de l'Inde a demandé s'il était nécessaire de modifier les statuts du PHI pour créer des conseils intergouvernementaux régionaux et a fait observer que l'article VI.1 prévoyait peut-être déjà cette possibilité. Il a indiqué qu'il soumettrait un autre projet de résolution à l'examen de la plénière, le dernier jour où elle se réunira.

58. Le délégué du Brésil a pris la parole pour exprimer sa préoccupation face aux conséquences financières et administratives de la création de conseils intergouvernementaux régionaux et a pris note de l'opinion de l'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) de l'UNESCO, figurant dans le document IHP/IC-XVII/9 selon laquelle les conseils intergouvernementaux régionaux, s'ils étaient créés, ne pourraient ni désigner ni élire les membres du Conseil pour leur région.

59. Le délégué du Mexique a souscrit aux propos de l'Inde, à savoir que l'article VI.1 pouvait prévoir la création de conseils intergouvernementaux régionaux, et a noté que les différentes régions voudraient peut-être décider si elles souhaitaient ou non créer de tels conseils.

60. Le délégué de la Malaisie s'est dit préoccupé de constater que les conséquences financières de la création des conseils intergouvernementaux régionaux n'avaient pas été suffisamment étudiées. Il a en outre fait observer que dans la région Asie-Pacifique, l'actuel système des comités régionaux donnait toute satisfaction.

61. Le délégué de l'Égypte a pris la parole pour répondre aux préoccupations de ses collègues. Il a exprimé l'appui sans réserve de sa région aux conseils intergouvernementaux régionaux, faisant observer qu'ils fourniraient un cadre pour l'examen de questions régionales et offriraient à tous les États membres la possibilité de participer aux activités et à la gouvernance du PHI. Il a fait remarquer que la décentralisation devrait être préconisée au sein de l'UNESCO toute entière et dans le contexte des Nations Unies. Il a noté en outre que les aspects financiers avaient été traités par le Comité des finances du PHI à plusieurs reprises pendant les 14 années qu'avait duré le débat sur cette question.

62. Le délégué du Costa Rica a fait observer que le comité régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait adopté une résolution favorable à la création de conseils intergouvernementaux régionaux. Le délégué du Chili a indiqué que son pays n'était pas habilité à approuver la résolution sous sa forme actuelle.

63. L'observateur du Danemark a pris la parole pour signaler qu'un certain nombre de questions concernant les conseils intergouvernementaux régionaux n'avaient pas été abordées dans le document IHP/IC-XVII/9, notamment les dépenses de traduction que ces organes entraîneraient. Le délégué de l'Islande a indiqué que son pays était satisfait du système des comités régionaux actuellement en vigueur.

64. L'observateur du Soudan a déclaré que la création de conseils intergouvernementaux régionaux était une excellente idée qui permettrait une approche plus démocratique et partant davantage de la base, propre à associer tous les États membres aux activités du PHI.

65. Le délégué du Japon a trouvé que l'idée des conseils intergouvernementaux régionaux n'était pas suffisamment claire mais a néanmoins approuvé le principe de la pleine participation des États membres aux activités du PHI. Il a en outre fait observer que la décision de créer des conseils intergouvernementaux régionaux devrait revenir aux régions.

66. Le délégué de l'Australie s'est dit favorable à la participation de tous les États membres aux activités du PHI mais a fait observer que les incidences financières de la création des conseils intergouvernementaux régionaux n'avaient pas été suffisamment étudiées. Il a également estimé que l'article VI des actuels statuts du PHI, relatif aux comités régionaux ne devrait pas être remplacé. Le délégué de l'Allemagne a craint que cette proposition, sous sa forme actuelle, n'affaiblisse les comités nationaux du PHI. L'observateur de la Pologne a exprimé une certaine inquiétude face au surcoût que pourrait entraîner la participation aux conseils intergouvernementaux régionaux.

67. L'observateur d'Oman a souligné les nombreux aspects positifs de la création de conseils intergouvernementaux régionaux, y compris la possibilité qu'ils puissent servir de cadre pour collecter des fonds en faveur du PHI. Le délégué du Yémen a exprimé son appui à la proposition de créer des conseils intergouvernementaux régionaux.

68. Le représentant de l'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) a pris la parole. Il a expliqué que le Conseil n'était pas habilité à examiner une modification de la gouvernance du PHI et qu'il devrait limiter ses délibérations aux aspects scientifiques de la proposition. Il a fait observer que pour LA, il existait certaines incohérences dans les changements proposés aux statuts actuels. Il a précisé que l'article VI.2 ne posait pas de problèmes juridiques contrairement à d'autres parties de cet article, mais que ces problèmes n'avaient pas été expressément mis en évidence. Il a également indiqué que LA conseillerait au Conseil intergouvernemental de faire examiner les modifications proposées des statuts par le Conseil exécutif avant d'en saisir la Conférence générale.

69. Le délégué du Royaume-Uni s'est dit préoccupé par les frais généraux que ces conseils intergouvernementaux régionaux risquaient d'entraîner pour le Secrétariat et a suggéré d'envisager d'autres moyens de renforcer les comités nationaux du PHI.

70. Le Secrétariat a pris acte des diverses opinions exprimées par les membres du Conseil sur ce sujet. Il a constaté que le débat, qui durait depuis 14 ans maintenant, n'avait toujours pas permis de dégager un consensus et que certaines questions soulevées aujourd'hui avaient été traitées par le Conseil auparavant (l'analyse des conséquences financières par exemple, qui avait été effectuée de manière approfondie par le Comité des finances dans le document IHP/Bur-XXV/19). Par conséquent, le Secrétariat a encouragé le Conseil à se prononcer définitivement à la présente session sur la création des conseils intergouvernementaux régionaux en tenant compte de toutes les considérations pertinentes.

71. Le Président a noté qu'aucun consensus ne s'était dégagé sur la création des conseils intergouvernementaux régionaux et sur la proposition de modifier les statuts du PHI lors de la séance plénière consacrée à ce point de l'ordre du jour. Il a suggéré que le projet de résolution proposé par le Bureau soit examiné par les États membres pendant les réunions régionales informelles et par le Comité de rédaction des résolutions pendant les séances qu'il doit encore tenir. Il a appelé le Conseil à déployer tous les efforts nécessaires pour faire en sorte qu'une résolution sur le sujet soit approuvée lors de l'adoption des projets de résolution par le Conseil.

régionaux subsidiaires du Conseil, avec pour objectif de mettre en place un processus de gouvernance ouvert, intégrant tous les éléments et partant de la base. Il a invité le Conseil à œuvrer à la solution de la question de la gouvernance « dans un esprit positif et de bonne volonté ».

RÉSUMÉ DE L'ALLOCUTION D'OUVERTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

5. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux délégués qui sont membres du Conseil, aux nombreux observateurs des autres États membres, ainsi qu'aux représentants des organes des Nations Unies et aux partenaires non gouvernementaux du PHI.

6. Le Directeur général a noté avec satisfaction que l'UNESCO avait continué, au cours du dernier exercice biennal, à constituer - et à renforcer - un cadre institutionnel et des capacités fondamentales très solides permettant de remplir le mandat de l'UNESCO dans le domaine de l'eau douce, grâce notamment au PHI, à l'UNESCO-IHE, au WWAP et aux chaires, réseaux et centres de catégorie 2 de l'UNESCO.

7. Le Directeur général a fait observer que l'eau douce était une question de portée mondiale qui permettait de relier les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au sein d'un système interconnecté et cohérent. Il a rappelé que c'était en raison de cela qu'il avait, cinq ans auparavant, décidé d'élever l'eau au rang de priorité principale de l'UNESCO et il s'est réjoui de constater que la Conférence générale, à sa 33^e session, avait décidé que l'eau et les écosystèmes associés resteraient l'un des cinq domaines d'action prioritaires de l'UNESCO. Il a en outre noté que le Bureau du PHI avait proposé à sa dernière session que l'eau demeure une priorité principale durant la période couverte par la prochaine stratégie à moyen terme et que les consultations régionales indiquaient à ce jour que de nombreux États membres souhaitaient maintenir l'eau parmi les priorités principales de l'Organisation.

8. Le Directeur général a noté que le statut de priorité principale avait permis à l'UNESCO d'accroître les ressources humaines et financières consacrées à l'eau et que l'Organisation pouvait à présent se prévaloir dans ce domaine de la base humaine et financière la plus solide du système des Nations Unies. Il a souligné en particulier la force de l'équipe qui avait été réunie en Afrique.

9. Le Directeur général a insisté sur la création d'un réseau UNESCO de 12 centres de catégorie 2 dédiés à l'eau, et il a noté que la Conférence générale (à sa 33^e session) et le Conseil exécutif (à sa 174^e session) avaient approuvé l'établissement de cinq nouveaux centres. Il a noté en outre que l'UNESCO lancerait prochainement un processus d'examen portant sur les centres les plus anciens afin de s'assurer que leurs activités correspondaient bien aux objectifs stratégiques de l'UNESCO. Par ailleurs, il a noté avec satisfaction que le Conseil consacrerait une partie importante de ses discussions à la détermination des mécanismes les plus appropriés pour réaliser la synergie souhaitable entre les centres eux-mêmes et entre ceux-ci et l'UNESCO-IHE.

10. Le Directeur général s'est ensuite penché sur le thème de la gouvernance du PHI. Il a rappelé qu'il avait auparavant invité le Conseil à formuler un ensemble de propositions concrètes à ce sujet et a pris acte avec satisfaction de la résolution XVI-7 du Conseil sur la gouvernance ainsi que de la proposition faite par le Bureau à la suite de cette résolution et tendant à modifier les statuts du PHI pour permettre la création de conseils intergouvernementaux régionaux. Il a de nouveau souligné qu'il importait de créer un système de gouvernance fondé sur une approche partant de la base et totalement transparente.

11. Le Directeur général a alors cité un certain nombre d'événements internationaux concernant l'eau et les questions connexes, notamment la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Kobe (Japon) en 2005 et, plus récemment, le quatrième Forum mondial de

l'eau qui a eu lieu à Mexico en mars 2006. Il a rappelé la publication du deuxième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR-2) et l'organisation de la Journée mondiale de l'eau, également à Mexico le 22 mars 2006, sur le thème « L'eau et la culture ».

12. Il a indiqué que le WWDR-2 avait été élaboré par le WWAP, programme regroupant 24 organismes des Nations Unies qui était un exemple de collaboration réussie au sein des Nations Unies. Il a en outre signalé que le Secrétariat du WWAP, hébergé au Siège de l'UNESCO à Paris depuis sa création, allait s'installer à Pérouse, en Italie, grâce à une offre généreuse du Gouvernement italien qui a proposé de l'accueillir. Il a réaffirmé que ce Secrétariat demeurerait partie intégrante de la Division des sciences de l'eau de l'UNESCO.

13. Le Directeur général a souligné que le WWDR-2 soulevait d'importantes questions, notamment le fait que la crise de l'eau est, par essence, une question de gouvernance de l'eau et que la gestion durable des ressources en eau requiert une approche holistique et multidisciplinaire. À cet égard, il a fait valoir que l'UNESCO était dans une position unique pour répondre à ces demandes d'interdisciplinarité, grâce en particulier à ses initiatives qui associent déjà l'eau à la culture. Il a signalé que l'UNESCO était en train de mettre en place un nouveau cadre stratégique de coopération intersectorielle dans le domaine de l'eau dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), pour laquelle l'UNESCO est l'institution chef de file. Il s'est félicité du fait que la septième phase du PHI (PHI-VII), qui a pour titre « Dépendances à l'égard de l'eau : systèmes en situation de stress et réponses de la société », reflétait cette approche intersectorielle.

14. Le Directeur général a également indiqué que le WWAP et le WWDR évolueraient au cours de leur prochaine phase de manière à inclure des évaluations régionales, nationales et à l'échelon des bassins fluviaux, étayées par des études de cas par pays ainsi que par les contributions des centres relatifs à l'eau liés au PHI. Il a ajouté que ces évaluations s'appuieraient sur la mise en place progressive de bases de données mondiales intégrées et géoréférencées et de modèles de simulation, qui permettraient un suivi dans le temps et une évaluation rigoureuse d'objectifs de développement tels que les OMD. Il a déclaré que les États membres avaient jugé les rapports très utiles pour la formulation des plans nationaux de gestion intégrée des ressources en eau. Le Directeur général a estimé que le rapport devrait devenir le principal mécanisme de présentation de rapports des Nations Unies sur les questions d'eau douce dans le cadre de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie ».

15. Le Directeur général a insisté sur le rôle directeur que joue l'UNESCO, par l'intermédiaire du PHI, dans la mise en œuvre du WWAP et a appelé les États membres à contribuer davantage au programme, tant en nature (par des détachements de personnel) que sous forme de ressources financières. Il a conclu son intervention en appelant le Conseil à donner des orientations visant à assurer durablement l'utilité du PHI aux yeux des spécialistes, des gestionnaires et des responsables des politiques.

ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

16. Le délégué du Bénin a proposé la candidature de M. Alhaji Muhktari S. Shagari (Nigéria, Groupe Va) au poste de Président. Les délégués du Congo, de l'Égypte, de l'Allemagne, de l'Inde, de la Malaisie, du Mexique, de la Russie, de la Turquie et du Yémen l'ont appuyée. Aucune autre candidature n'ayant été proposée, M. Shagari a été élu nouveau Président du Conseil intergouvernemental.

17. Le Président élu a pris la parole pour accepter sa nomination. Il a vu dans son élection la reconnaissance du rôle de premier plan joué par le Nigéria au sein du PHI sur le continent africain au cours des dernières années, notant en particulier que son pays avait accueilli à Abuja en mars 2006 la première réunion consultative régionale africaine des comités nationaux du Programme hydrologique international de l'UNESCO.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

18. Le nouveau Président a ouvert la séance et est passé à l'élection des vice-présidents. Ont été élus : M. Alan Jenkins (Royaume-Uni, Groupe I), M. Benito Braga (Brésil, Groupe III), M. Keizrul Abdullah (Malaisie, Groupe IV) et M. Muhammad Al-Rasheed (Koweït, Groupe Vb).

19. Le Conseil a noté que, conformément à ses statuts, le Bureau du PHI était composé d'un président, de quatre vice-présidents et du Président sortant, M. Ognjen Bonacci (Croatie, Groupe II).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20. Le Conseil a adopté son ordre du jour, qui figure à l'Annexe __ du présent rapport. La liste des documents disponibles pour la présente session est donnée à l'Annexe __.

DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL

21. Le Conseil a élu les membres du Comité de rédaction des résolutions suivants : M. Kristinn Einarsson (Islande, Groupe I), M. Pavol Miklanek (Slovaquie, Groupe II), M. Alvaro Aldama (Mexique, Groupe III), M. Igor Severskiy (Kazakhstan, Groupe IV), M. Mbanginesi P. Nephumbada (Afrique du Sud, Groupe Va) et M. Mohamed Bahaa Eldin Ahmed M. Saad (Egypte, Groupe Vb). M. Aldama a été élu Président du Comité.

22. Le Conseil a élu trois nouveaux membres au Comité des finances : Mme Olga Gorelits (Russie, Groupe II), M. Evens Emmanuel (Haïti, Groupe III) et M. Abel Afouda (Bénin, Groupe Va). M. Lucio Ubertini a été réélu Président du Comité et M. Afouda a été désigné comme rapporteur du Comité.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LA 33^e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE ET SUR LES 170^e À 174^e SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'UNESCO, Y COMPRIS UN APERÇU DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2006-2007 (33 C/5)

23. Le Secrétariat du PHI a fait rapport sur les principales décisions relatives à l'eau prises à la 33^e session de la Conférence générale et de la 170^e session à la 174^e session (avril 2006) du Conseil exécutif, décisions qui sont passées en revue dans le document IHP/IC-XVII/Inf.2. Le Secrétariat a également fait rapport sur l'adoption du Programme et budget pour 2006-2007 (33 C/5) par la Conférence générale à sa 33^e session.

24. Des délégués ont demandé s'il existait une position coordonnée entre les différentes institutions de l'ONU s'intéressant aux questions de l'eau. Le Secrétariat a indiqué que le Programme hydrologique travaillait en étroite collaboration avec les autres institutions de l'ONU concernées par l'eau dans le cadre d'ONU-Eau, mécanisme interinstitutionnel qui faisait notamment fonction de comité directeur du WWAP. Le Secrétariat a également souligné la collaboration étroite unissant le PHI à l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

25. Le délégué de l'Australie s'est interrogé sur la relation entre le budget ordinaire du PHI et son financement extrabudgétaire. Le Secrétariat a indiqué que les fonds extrabudgétaires étaient à présent plus stables et que le budget ordinaire tenait souvent lieu de capital d'amorçage permettant d'obtenir des ressources extrabudgétaires.

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI À SA 16^e SESSION

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

26. Le Secrétariat a fait le point sur la mise en œuvre des résolutions et recommandations adoptées par le Conseil intergouvernemental à sa 16^e session. Le délégué de l'Islande a fait observer qu'à ce jour le suivi de la résolution XVI-6 avait peu progressé. Un effort serait fait pour inclure des activités hydrologiques dans l'Arctique dans le plan de la 7^e phase du PHI. Le représentant du Costa Rica a appuyé l'initiative tendant à créer un centre régional d'écohydrologie en Indonésie (résolution XVI-3).

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES DU PHI

27. Le Secrétariat a présenté le rapport du Comité des finances publié sous la cote IHP/IC-XVII/Inf.4, et passé en revue les activités du Comité au cours des deux dernières années. Ce dernier avait soumis au Bureau pour examen certains éléments de l'analyse financière en vue du suivi de la résolution XVI-7 sur la gouvernance.

28. Le délégué australien a appelé l'attention sur le fait que les rapports financiers du PHI devraient rendre compte de l'inflation et des fluctuations des taux de change. D'autres délégués ont souhaité avoir davantage de détails sur le financement d'activités particulières du PHI.

29. Le Secrétariat a signalé que certaines charges, communes à tous les programmes de l'UNESCO au Siège, réduisaient les ressources budgétaires disponibles pour l'exécution du programme. Il a également indiqué que SISTER, le système d'établissement de rapports axés sur les résultats utilisé par l'UNESCO, était accessible aux délégués.

EXAMEN DES ACTIVITÉS DU PHI-VI ET DES ACTIVITÉS CONNEXES DE L'UNESCO

RÉSULTATS DES PROJETS DU PHI-VI DEPUIS LA 16^e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI

Thèmes 1, 2 et 3

30. Le Conseil s'est déclaré satisfait des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces trois thèmes. Le délégué du Costa Rica a rendu compte de certaines activités menées en Amérique latine et dans la région des Caraïbes au titre de ces thèmes, entre autres l'hydrologie et les flux environnementaux, l'écohydrologie, la qualité de l'eau et les méthodes de cartographie.

31. En ce qui concerne l'axe d'étude 2.1, les délégués du Brésil et du Mexique ont fait remarquer qu'en dehors des crues et inondations, il conviendrait de s'intéresser davantage aux sécheresses et de mettre davantage l'accent sur la gestion des ressources en eaux souterraines et superficielles eu égard aux sécheresses. S'agissant de l'intitulé de l'axe d'étude 2.2 « Bassins fluviaux et aquifères internationaux », le délégué du Brésil a proposé de rebaptiser cet axe « cours d'eau transfrontières ».

32. Le délégué de la Slovaquie a donné des indications sur la coopération régionale entreprise sous la coordination de son pays en 2006 dans la région du Danube, avec la participation de 18 pays, tandis que le délégué de l'Égypte faisait valoir la nécessité de mettre l'accent sur d'autres domaines comme la dessalinisation, les technologies peu coûteuses, l'utilisation des eaux saumâtres, la gestion de la demande et les zones arides. Le délégué de la Fédération de Russie a souligné l'importance d'examiner entre autres les impacts du changement planétaire sur les régimes hydrologiques. Il a également déclaré que l'hydrologie devrait être étudiée en tant que science proprement dite afin de résoudre des problèmes concernant l'eau et la société. Par ailleurs, le délégué du Royaume-Uni s'est déclaré inquiet de l'expansion des activités du PHI et a estimé nécessaire de donner des conseils aux utilisateurs potentiels des résultats du PHI grâce à un plan approprié de diffusion.

33. Le Secrétariat du PHI a pris note de toutes les observations et préoccupations des délégués. Il a indiqué que les sécheresses recevaient la place qu'elles méritaient puisque le sujet relevait des activités prévues par l'ICHARM, qu'elles seraient également examinées dans les études sur les terres arides et qu'un centre sur les sécheresses était prévu en Namibie. Le Secrétariat a également expliqué que l'éventail et la portée des activités du PHI reflétaient les besoins exprimés par les États membres lors des phases successives du Programme hydrologique, y compris l'importance accrue accordée aux aspects sociaux.

Thèmes 4 et 5

34. Le Conseil a relevé avec satisfaction les progrès réalisés concernant ces thèmes. Les représentants du Mexique, du Centre PHI-HELP sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau et de l'Institut UNESCO-IHE ont noté l'importance d'une intégration des sciences exactes et sciences de l'ingénieur avec les sciences sociales pour résoudre les conflits liés à l'eau, et le Mexique a cité un cas où la modélisation mathématique avait apporté une contribution vitale à l'élaboration d'un consensus et au règlement d'un conflit.

35. De nombreux délégués (Costa Rica, Haïti, Inde, Italie, Japon, Mexique et Roumanie) ainsi que divers centres de catégorie 2, à savoir le Centre PHI-HELP sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau de Dundee (Royaume-Uni), le *Regional Humid Tropics Hydrology and Water Resources Centre for Southeast Asia and the Pacific* (HTC) de Kuala Lumpur (Malaisie), le Centre régional sur la gestion des eaux urbaines (RCUWM) de Téhéran (Iran), le Centre régional de formation et d'étude des problèmes de l'eau en zones arides et semi-arides (RCTWS) du Caire (Égypte), le Centre international de recherche et de formation sur le drainage urbain (IRTCUD) de Belgrade (Serbie-et-Monténégro), le Centre de l'eau pour les régions tropicales humides d'Amérique latine et des Caraïbes (CATHALAC) de Panama, le Centre régional européen d'écohydrologie de Lodz (Pologne), le Centre de l'eau pour les zones arides et semi-arides d'Amérique latine et des Caraïbes (CAZALAC) de La Serena (Chili), ont fait rapport sur leurs activités dans les domaines de la formation, du renforcement des capacités et de l'éducation dans le domaine de l'eau. Nombre de ces activités ont été réalisées en collaboration avec l'Institut UNESCO-IHE ainsi qu'avec d'autres centres UNESCO relatifs à l'eau et les intervenants ont insisté sur la nécessité de renforcer la coopération et la synergie entre ces centres.

36. Les représentants du Mexique et du Centre PHI-HELP de Dundee (Royaume-Uni) ont insisté sur l'importance d'une interprétation plus large de l'éducation relative à l'eau, de sorte que les activités ne soient pas seulement axées sur la formation scientifique des professionnels mais aussi sur l'enseignement primaire et secondaire.

Thèmes transversaux du PHI : FRIEND et HELP

37. Plusieurs délégués (Australie, Bénin, Costa Rica, Royaume-Uni et Slovaquie) ainsi que les représentants de l'HTC-Kuala Lumpur et de l'AISH ont félicité le Secrétariat du PHI ainsi que les bailleurs de fonds pour les bons résultats obtenus dans les deux thèmes transversaux et ont ensuite présenté les activités entreprises dans leurs pays et régions respectives dans le domaine des programmes FRIEND et HELP. Le Bénin et le Royaume-Uni ont rappelé qu'il fallait s'employer tout particulièrement à mobiliser des donateurs sur ces thèmes, en particulier dans les pays en développement et dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

38. Concernant le point 9 de l'ordre du jour dans son ensemble, l'Australie, le Brésil et le Royaume-Uni ont fait remarquer que les activités devraient faire l'objet de rapports plus cohérents et être davantage fondées sur les résultats, ce qui contribuerait à mettre mieux en évidence le PHI et à attirer l'attention des bailleurs de fonds, des groupes d'utilisateurs et de la jeune génération des hydrologistes. Toujours sur la question des rapports, les représentants de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont évoqué l'importance de la transparence, notamment de rapports budgétaires strictement établis en fonction des activités et de leurs résultats.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX DE L'UNESCO

39. Les représentants du MAB de la COI ont informé le Conseil des activités réalisées en coopération avec le PHI. La collaboration du PHI avec le MAB, dont le champ d'activités est très large, s'est récemment concentrée sur la conférence scientifique internationale consacrée à « L'avenir des zones arides » (Tunis, 19-21 juin 2006), sur l'aménagement durable des terres arides marginales (projet SUMAMAD), ainsi que sur les activités d'information et d'éducation. La COI a présenté les résultats de la coopération réussie dans le domaine de la quantification des résurgences sous-marines d'eaux souterraines dans les zones côtières ainsi que d'un projet conjoint COI-PHI-FEM dans la zone côtière de la mer Caspienne sur la gestion des eaux souterraines. De plus, étant donné le changement d'orientation de la COI, qui privilégie la mitigation des risques côtiers, la COI a invité le PHI à coopérer dans le domaine des problèmes liés à l'eau douce.

40. Un représentant du Conseil international pour la science (CIUS) a évoqué des activités complémentaires telles que le Projet mondial sur les systèmes hydriques (GWSP) et l'Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau (GEWEX).



Programme hydrologique international

Dix-septième session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 3-7 juillet 2006)

PROJET DE RAPPORT

PARTIE III

(Points 11 à 13 de l'ordre du jour)

AXES D'ACTION DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2008-2009 (34 C/5)

72. Le Secrétariat du PHI a présenté une proposition d'axes d'action pour le programme de l'UNESCO relatif à l'eau en 2008-2009, premier exercice biennal de la période couverte par la prochaine Stratégie à moyen terme (C/4) de l'UNESCO (2008-2013) qui coïncide avec la période d'exécution de la septième phase du PHI (voir le document IHP/IC-XVII/10). Les axes d'action proposés, accueillis favorablement par le Bureau du PHI à sa 39^e session, ont reçu le soutien de l'ensemble des membres du Conseil. Le Conseil a débattu de l'intitulé de certains axes d'action et s'est mis d'accord sur certains changements de libellé. Les axes d'action, tels qu'approuvés, sont les suivants :

- Axe d'action 1 : Renforcer les capacités d'adaptation aux effets des changements mondiaux sur les bassins versants et les aquifères.
- Axe d'action 2 : Élaborer des (stratégies) (principes directeurs) pour la gestion des interactions entre hydrologie, qualité de l'eau, santé humaine, santé des écosystèmes et sécurité alimentaire à l'échelle des bassins hydrographiques.
- Axe d'action 3 : Améliorer la gouvernance de l'eau s'appuyant sur les sciences dans différents cadres socioéconomiques, en vue de garantir la durabilité.
- Axe d'action conjoint 4 : Développer l'écohydrologie (sociale) en vue d'assurer un environnement durable (en collaboration avec le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère).
- Axe d'action conjoint 5 : Améliorer les programmes d'éducation relative à l'eau douce à tous les niveaux et renforcer les capacités de gestion durable des ressources en eau (en collaboration avec l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et le Secteur de l'éducation de l'UNESCO).

73. Le Conseil a adopté la résolution proposée avec les changements rédactionnels indiqués ci-dessus (résolution XVII/3). Ces propositions d'axes d'action seront ensuite soumises sous forme de recommandations du Conseil intergouvernemental du PHI à la Conférence générale pour approbation finale à sa 34^e session.

APPROBATION DU PROJET DE PLAN POUR LA 7^e PHASE DU PHI (PHI-VII, 2008-2013)

74. M. Shamminder Puri, Président de l'Équipe spéciale pour le PHI-VII, et Mme Iwona Wagner, membre de l'Équipe spéciale, ont présenté deux exposés sur le Projet de plan stratégique de la 7^e phase du PHI. Sur la base de ces exposés et des deux documents présentés par l'Équipe spéciale au Conseil, à savoir le Résumé analytique (IHP/IC-XVII/11) et le 5^e rapport de l'Équipe spéciale (IHP/IC-XVII/INF.9), le Conseil a été invité à examiner et à approuver le Projet de plan stratégique.

75. Le Conseil a félicité l'Équipe spéciale pour la qualité et le caractère exhaustif du Projet de plan stratégique, qui répond pleinement aux attentes et préoccupations des membres du Conseil et des comités nationaux du PHI.

76. Les délégués et organisations suivants sont intervenus : Islande, Japon, Fédération de Russie, Pays-Bas, Costa Rica, Bénin, Inde, Australie, Égypte, Malaisie, Mexique, Yémen, Kazakhstan, Italie, Oman, Soudan, Bulgarie, Haïti, Chili, Turquie, Canada, États-Unis, Sri Lanka, Koweït, Pologne et AISH. L'ancien Président de l'Équipe d'évaluation du PHI-V a également formulé des commentaires.

77. Les interventions ont été centrées sur les neuf questions suivantes :

- (a) La région arctique et les questions concernant la neige et la glace dans les pays du Nord : plusieurs délégations ont souligné la nécessité de se pencher sur les questions relatives à l'hydrologie des régions arctiques et ont suggéré qu'elles soient intégrées dans le Thème 1. Plus spécifiquement, il a été demandé que soient abordés des aspects tels que les processus de formation de la neige, la fonte des glaciers, et l'impact des changements mondiaux sur l'hydrologie des régions arctiques.
- (b) Le renforcement de la dimension scientifique dans le cadre du PHI-VII : dans la mesure où la solution des questions environnementales n'est pas toujours évidente, il a été noté que la recherche était importante pour se faire une idée plus complète du cycle hydrologique et de ses principaux facteurs. Il a donc été suggéré de faire plus clairement référence à certains des aspects purement scientifiques de la recherche hydrologique. Ces activités incluraient la collecte de données et l'élaboration de bases de données, la coordination de la recherche d'informations et la modélisation, ainsi que des efforts pour assurer la participation active de jeunes hydrologues.
- (c) Produits attendus, résultats mesurables et indicateurs de progrès : plusieurs questions ont porté sur les prochaines étapes du processus d'élaboration du plan stratégique du PHI-VII, principalement celles qui ont trait au Plan d'exécution. Il a été expliqué que l'Équipe spéciale et le Secrétariat du PHI coordonneraient la préparation du plan. Des consultations seront conduites avec les comités nationaux du PHI de manière à tenir compte de leurs suggestions quant aux actions, aux résultats, aux indicateurs de référence et à l'exécution du PHI-VII. Des indicateurs de progrès et d'évaluation seront également mis au point.

- (d) Le complexe eau/énergie : ceci a été présenté comme un thème important et il a aussi été noté qu'il était nécessaire de mettre davantage l'accent sur d'autres questions intéressant l'eau qui sont potentiellement conflictuelles.
- (e) La collecte des données et l'importance de la modélisation : plusieurs délégués ont évoqué la nécessité de se préoccuper des ripostes au changement climatique et de concevoir des systèmes d'aide à la décision.
- (f) La coopération avec les autres institutions des Nations Unies et les initiatives internationales : la nécessité de renforcer les coopérations existantes et de faciliter de nouvelles collaborations a été soulignée. La coopération avec l'OMM a été présentée comme particulièrement importante. Dans le contexte de la recherche hydrologique, les relations avec l'AISH sont également considérées comme importantes, en ce qui concerne surtout les besoins futurs de la science hydrologique tels que les a définis le groupe de travail « Hydrologie 2020 », ainsi que l'initiative PUB.
- (g) Les problèmes de l'eau en Afrique : on a souligné la nécessité de renforcer les activités du PHI concernant les problèmes liés à l'eau en Afrique, notamment par la mise en place de centres relatifs à l'eau sous les auspices de l'UNESCO, comme moyen d'étayer l'effort d'éducation et de renforcement des capacités.
- (h) Le changement climatique et les changements mondiaux associés à l'intensité accrue de l'influence humaine : des commentaires ont été formulés en réaction à certaines vues exprimées au cours des séances précédentes du Conseil quant à l'équilibre entre les impacts du changement climatique et ceux des changements mondiaux.
- (i) Les questions culturelles en relation avec l'eau et les savoirs autochtones : on a vu là un sujet important qui a été inclus dans le PHI-VII.

78. Le Conseil a aussi félicité l'Équipe spéciale pour sa perspicacité et l'attention portée aux questions les plus urgentes aux yeux de la communauté internationale. L'importance particulière des questions suivantes a été soulignée : l'inclusion des petits États insulaires en développement (PEID), vulnérables à l'impact du changement climatique et aux risques liés à l'eau ; le caractère global du thème de la gouvernance ; la référence à la construction de barrages, compte tenu du besoin de créer de nouvelles infrastructures pour le stockage de l'eau en raison des incertitudes et des conditions climatiques extrêmes, tout en maintenant la qualité des écosystèmes ; les risques hydriques.

79. Le Conseil a conclu le débat sur ce point de l'ordre du jour en approuvant la résolution présentée dans le document IHP/IC-XVII/11. Les recommandations de l'Équipe spéciale sur les prochaines étapes à franchir ont été adoptées et il a été convenu que la préparation du Plan d'exécution débiterait dès que possible. Dans ce processus, indicateurs de référence, résultats et produits attendus seraient mieux définis, en consultation des comités nationaux du PHI.

RAPPORT INTÉrimAIRE SUR LES NOUVELLES INITIATIVES DU PHI

INITIATIVE INTERNATIONALE RELATIVE À LA SÉDIMENTATION (ISI)

80. M. Manfred Spreafico, président du Comité directeur de l'ISI, a rendu compte des progrès d'ensemble de l'ISI. Un rapport a ensuite été présenté par M. Cheng Liu, représentant le Centre international de formation et de recherche sur l'érosion et la sédimentation (IRTCES), Beijing, Chine, qui fait office de secrétariat technique de l'ISI.

81. Plusieurs délégués, parmi lesquels ceux de l'Italie, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, de l'Égypte, de l'Inde et du Soudan ont souligné l'importance de l'ISI et donné un aperçu de certaines activités relatives à la sédimentation menées dans leur pays. L'Italie a préconisé une collaboration avec les responsables d'autres initiatives concernant les sédiments, comme l'Observatoire international sur la gestion des sédiments (SMIO) et l'Initiative PUB de l'AISH. Le représentant du Soudan a invité les délégués à la première conférence internationale de l'ISI qui doit avoir lieu à Khartoum en novembre 2006.

82. Un représentant d'AGRHYMET (Centre régional d'Agro-Hydro-Météorologie) a suggéré que l'ISI devrait s'intéresser à des questions qui préoccupent beaucoup l'Afrique orientale, comme le manque d'information sur la sédimentation et la façon de la mesurer, tandis que l'Égypte relevait l'importance de la gestion intégrée des bassins versants et des techniques isotopiques pour le contrôle des sédiments.

INITIATIVE INTERNATIONALE SUR LES CRUES ET LES INONDATIONS (IFI)

83. M. Kuniyoshi Takeuchi, directeur du Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM), a présenté le Centre au Conseil et rendu compte de l'évolution globale de l'IFI.

84. De nombreux délégués, parmi lesquels ceux de l'Irlande, de la Chine, de l'Inde, du Bénin, du Costa Rica, d'Australie, du Nigéria et des États-Unis d'Amérique se sont félicités de l'initiative et se sont déclarés prêts à y participer pleinement. L'Irlande a recommandé que l'IFI établisse des liens étroits avec la Directive-Cadre sur l'eau de l'Union européenne et divers pays ont suggéré le nom d'organisations susceptibles de devenir des partenaires de l'IFI, à savoir : le Bureau d'hydrologie de la Commission du fleuve Yangtze, qui relève du Ministère des ressources en eau en Chine ; la Commission centrale de l'eau en Inde ; et le Comité du Bassin du fleuve Niger. Oman a annoncé que l'Atelier international sur les crues éclairs en zones urbaines et la gestion des risques allait être organisé en septembre 2006 à Mascate, Oman, en coopération avec le Centre régional sur la gestion des eaux urbaines (RCCUWM).

85. Un représentant de l'OMM, qui est partenaire de l'IFI, a présenté le programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau de l'OMM et commenté la série d'activités menées conjointement par l'UNESCO et son organisation. Il a également pris acte de la question de terminologie relative aux mots « crues » et « inondations ». Conseillant aux délégués de se référer au Glossaire international d'Hydrologie UNESCO/OMM, il a suggéré d'utiliser plutôt ce dernier terme. L'AISH, autre partenaire de l'IFI, a mentionné qu'elle avait coorganisé le colloque Kovacs intitulé « Le point de la recherche sur les crues », qui avait immédiatement précédé la réunion du Conseil.

86. Le délégué de l'Égypte a fait remarquer l'importance de l'évaluation des risques, des crues éclairs dans les zones arides et des systèmes d'alerte rapide et a demandé que davantage de travaux de recherche et d'études soient faits dans ces domaines. Le Soudan a également appelé l'attention sur les crues éclairs dans les régions arides et mentionné la nécessité d'étudier entre autres l'impact des établissements humains situés dans des plaines inondables sur les inondations, la formation de bancs de sable le long des rives des cours d'eau et le rétrécissement du cours de ces derniers, ainsi que les risques de crue dues à des défaillances des structures hydrauliques. Le délégué de l'Australie a souligné la nécessité d'établir une grille d'activités et a déclaré que, compte tenu de l'augmentation du nombre de travaux de recherche et d'initiatives sur les tsunamis, il fallait définir exactement le domaine auquel l'IFI devrait se consacrer afin d'éviter les doubles emplois. Le délégué du Brésil a signalé l'importance d'axer les travaux sur des mesures structurelles comme la construction de retenues, digues et barrages, pour lutter contre les crues.

**PROPOSITION DE PROGRAMME THÉMATIQUE SUR L'ÉDUCATION RELATIVE
À L'EAU DANS LE CADRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (DEDD, 2005-2014)**

87. Le Conseil a vivement approuvé la recommandation que le Bureau lui avait faite de créer un groupe d'experts chargé de conseiller l'UNESCO et d'orienter ses travaux sur l'éducation relative à l'eau et le renforcement des capacités, d'examiner les projets de programmes thématiques pour la DEDD pour veiller à ce qu'ils soient scientifiquement rationnels et de contribuer à associer tous les acteurs compétents participant au Programme relatif à l'eau de l'UNESCO, y compris les comités nationaux du PHI et les centres relatifs à l'eau. Le Conseil a souligné l'importance cruciale de l'éducation pour parvenir à un développement durable et s'est félicité de l'élaboration par l'UNESCO d'un programme intégré d'éducation relative à l'eau à tous les niveaux et sous toutes ses formes. Le Conseil a également décidé d'autoriser le Bureau à constituer le Groupe de travail et à déterminer son mandat.

ACTIVITÉS EXTRABUDGÉTAIRES SE RAPPORTANT AU PHI

88. Le Secrétariat a rendu compte du document IHP/IC-XVII/INF.7, qui récapitule et met à jour les informations concernant les activités extrabudgétaires de l'UNESCO et du PHI et résume les projets extrabudgétaires en cours. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétariat.



Programme hydrologique international

Dix-septième session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 3-7 juillet 2006)

PROJET DE RAPPORT

PARTIE IV

(Point 14 de l'ordre du jour)

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Coopération avec l'OMM

89. Le représentant de l'OMM a mentionné la Résolution 37 (Cg-XIII) du treizième Congrès météorologique mondial dans laquelle ce dernier a décidé de réviser le mandat de la Commission d'hydrologie de l'OMM en privilégiant moins « l'hydrologie opérationnelle » que l'hydrologie et les ressources en eau, et plus particulièrement l'évaluation des ressources en eau ainsi que la prévision et la gestion des inondations.

90. L'UNESCO et l'OMM ont coopéré à l'organisation de réunions en vue de présenter la publication UNESCO/OMM « *Water Resources Assessment - Handbook for Review of National Capabilities* » (Évaluation des ressources en eau - Guide pour l'étude des capacités nationales). Des travaux préparatoires conjoints OMM/UNESCO sont d'ores et déjà en cours pour établir la troisième édition du Glossaire international d'hydrologie. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, l'OMM coopère étroitement avec l'UNESCO-IHE pour mettre au point des programmes de formation de techniciens.

Coopération avec l'UNU

91. Le représentant de l'UNU a évoqué les relations très étroites qu'entretiennent l'UNU et l'UNESCO. L'UNU joue un rôle capital dans l'Initiative internationale sur les inondations dont elle est l'un des principaux instigateurs.

92. Il y a trois autres domaines dans lesquels le PHI/UNESCO et l'UNU pourraient instituer ou réactiver une coopération : (a) la gestion des ressources en eau transfrontalières et l'analyse des conflits ; (b) l'éducation relative à l'eau, y compris notamment le logiciel de formation en ligne à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) mis au point par l'UNU-INWEH, et la relance du mécanisme de coopération à l'échelle du système des Nations Unies en matière de renforcement des capacités humaines dans le domaine de l'eau dans le cadre du Programme WET ; (c) l'éthique de l'eau, y compris sa prise en compte dans les programmes d'enseignement.

Coopération avec le PNUE

93. Le représentant du PNUE a exprimé sa gratitude au PHI et a apprécié le nouveau mécanisme de coopération que constitue le bureau de liaison mis en place à l'UNESCO et opérationnel depuis septembre 2005.

94. Le PNUE-GPA et l'UNESCO-IHE ont développé leur coopération interinstitutionnelle dans le cadre du Programme Formation-Mers-Côtes (FMC) de la DOALOS, répondant ainsi à la demande formulée par les États membres du PHI à la 16^e session. Récemment, le partenariat GPA-UNESCO-IHE dans le cadre du Programme FMC s'est encore développé grâce à l'attribution de deux millions de dollars des États-Unis par la Facilité ACP-UE pour l'Eau et le PNUD-FEM. Ce montant permettra dans les trois ans qui viennent de financer 60 stages de formation et de former 1.200 experts supplémentaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

95. La DGEF du PNUD a participé très activement aux travaux du PHI/UNESCO et a mis au point un ensemble de projets que le FEM pourra éventuellement financer (certains d'entre eux sont mentionnés dans le document IHP/IC-XVII/INF.7). Autre domaine qui suscite un intérêt croissant : l'utilisation de l'approche écohydrologique dans l'exécution des projets ainsi que dans l'ISI pour réduire la dégradation des terres. Un ambitieux programme relatif aux eaux internationales a été mis au point.

Coopération avec la COMEST

96. La représentante du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO a brièvement présenté la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) et la collaboration intersectorielle avec le PHI dans le domaine de l'éthique de l'eau, qui porte actuellement sur le projet relatif à l'éthique et à la gouvernance de l'eau. Le PHI est membre de la COMEST. La représentante du Secteur des sciences sociales et humaines a présenté les activités et réalisations de la section Éthique des sciences et des technologies, qui relève de son secteur. L'accent avait particulièrement été mis sur l'éthique de l'eau et ultérieurement sur le champ plus vaste de l'éthique de l'environnement.

Coopération avec le PICG

97. Le Secrétaire du PICG a donné un bref aperçu de la coopération avec le PHI dans le domaine des sciences de la terre, dont le contenu comme la visibilité ne cessent de croître. De nouveaux efforts étaient entrepris dans le domaine de la cartographie géohydrologique en coopération avec la CGMW. De nouvelles possibilités de collaboration étaient à l'étude dans les domaines des risques naturels, de la géohydrologie des karsts et de l'amélioration de l'utilisation des technologies spatiales pour l'observation de la terre dans le cadre de l'Application géologique de la télédétection (GARS), du SMISO et du GEOSS. Des actions communes sont déjà en cours afin de préparer l'Année internationale de la planète Terre qui offrira une occasion de renforcer la coopération dans le domaine des ressources géologiques et en eau en vue de la réalisation du développement durable.

Coopération avec l'AIEA

98. Le Secrétaire du PHI a rendu compte de la coopération entre l'AIEA et le PHI. Il a indiqué que les relations entre les deux entités continuaient de se développer dans le cadre du Programme international mixte d'application des isotopes à l'hydrologie (JIIHP) et a fait état des activités concrètes prévues et élaborées dans ce contexte.

Coopération avec le GWSP

99. Le représentant du Projet mondial sur les systèmes hydriques (GWSP) a fait connaître son statut fonctionnel au sein du CIUS, dont le PHI est membre de droit. Le représentant a fait savoir qu'une conférence au sujet de laquelle une édition spéciale sur la gestion des ressources en eau serait publiée avait été préparée en 2005. Le GWSP espérait continuer de soutenir le PHI durant sa 7^e phase, par le biais de ses programmes scientifiques.

Coopération avec l'AISH

100. Le représentant de l'AISH a rappelé la collaboration de longue date entre l'Association et l'UNESCO. Il a en particulier mentionné le succès du colloque Kovacs organisé conjointement par l'AISH et l'UNESCO les 30 juin et 1^{er} juillet 2006. Il s'est déclaré convaincu que la coopération avec l'UNESCO prendrait de plus en plus d'ampleur à l'avenir, d'autant que l'initiative de l'AISH sur la Prévision dans les bassins non jaugés (PUB) développait ses liens avec les programmes FRIEND et HELP du PHI.

Coopération avec l'AIH

101. Le représentant de l'Association internationale des hydrogéologues (AIH) a fait part au Conseil de la profonde gratitude de l'Association envers le PHI. Il a remercié le PHI d'avoir accordé aux activités relatives aux eaux souterraines la reconnaissance et la priorité qui leur étaient dues. Il a également assuré le Conseil et le Secrétariat du plein soutien de l'AIH aux initiatives telles que l'ISARM et le WHYMAP.

Coopération avec l'ISESCO

102. L'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), qui, avec ses 51 États membres, est l'un des principaux acteurs internationaux dans le domaine des sciences de l'eau, appuie vigoureusement les initiatives du PHI, en particulier celles ayant trait au renforcement des capacités, au développement des ressources humaines et à l'extension des activités des centres UNESCO de catégorie 2 et du champ qu'elles couvrent.

COOPÉRATION ENTRE LE PHI ET LE PROGRAMME MONDIAL POUR L'ÉVALUATION DES RESSOURCES EN EAU (WWAP)

103. Le Secrétaire du PHI a informé le Conseil des derniers développements concernant le WWAP, programme à l'échelle du système des Nations Unies conduit par l'UNESCO et bénéficiant de la collaboration de 24 organismes des Nations Unies engagés dans des activités relatives à l'eau douce. Le principal produit du WWAP est le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau qui constitue un mécanisme permanent d'évaluation et d'information pour les questions liées à l'eau. Le rapport suit les progrès accomplis depuis la Conférence de Rio pour toutes les questions intéressant l'eau douce et accorde une attention particulière aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

104. Le Secrétariat a fait part de l'offre du Gouvernement italien de financer le WWAP à hauteur de 2,5 millions de dollars par an pendant trois ans présentée en réponse à la résolution IHP/IC-XV/2, dans laquelle le Conseil avait invité les comités nationaux du PHI et les correspondants à « rechercher activement auprès de leurs gouvernements respectifs le soutien financier nécessaire aux activités du WWAP ». Cette offre, qui permet d'assurer la continuité du WWAP, et qui prévoit aussi que des locaux soient mis à la disposition du Secrétariat du WWAP à Pérouse, a été acceptée par le Directeur général de l'UNESCO, après avoir été annoncée lors du 4^e Forum mondial de l'eau. Le Conseil a noté que ce financement avait été obtenu avec l'aide du

Comité des finances du PHI. Le Secrétariat a indiqué que le poste de coordinateur avait été affiché, et que le déménagement du WWAP à Pérouse commencerait en octobre 2006. Le Conseil s'est félicité de l'offre du Gouvernement italien et a approuvé le déménagement du Secrétariat du WWAP à Pérouse.

PARTICIPATION DU PHI AU 4^e FORUM MONDIAL DE L'EAU

105. Le Secrétariat a donné des informations sur la participation importante de l'UNESCO et du PHI au 4^e Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu à Mexico en mars 2006. Le Conseil a fait sienne la déclaration du Bureau du PHI à sa 39^e session, qui s'était dit satisfait du rôle de premier plan joué par le PHI lors du Forum et de la confirmation qui avait été donnée à cette occasion du rôle de chef de file de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'eau douce.